

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2010.

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, BOULARD Jeanne, DEPAIX Jean-Claude, BUTELLE Chantal, CHAMPION Marie-France, DORMAY Stéphane, PIGOT Jocelyne, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand.

Absents excusés : Messieurs FOURNAISE Jérôme et LORAILLER Franck

Secrétaire de séance : Madame BOULARD Jeanne.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2010 : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 11 mai 2010.

Subvention DGE : suite aux demandes déposées par la mairie, seule la rue des Petits Clos a été retenue au taux de 30 % soit une subvention maximum de 12120 € sur une base de 40 400 € HT. La communauté de communes a obtenue quant à elle une subvention pour cette même rue de 30% soit une subvention maximum de 2485 € sur une base de 8283 € HT.

Maîtrise d'œuvre rue des Petits Clos : Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire concernant le besoin d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour la rue des Petits Clos, le conseil accepte cette consultation pour maîtrise d'œuvre.

Délibération n°18/2010 : consultation pour maîtrise d'œuvrer travaux rue des petits Clos.

Vu le projet de réalisation de voiries et réseaux dans la rue des Petits Clos,

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

- De lancer une consultation de cabinets pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Convention Communauté de Communes de la Petite Montagne : Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de passer une convention avec la communauté de communes de la Petite Montagne pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de réseaux d'eaux pluviales de la rue des Petits Clos.

Délibération n°19/2010 : Convention avec la communauté de communes de la Petite Montagne pour maîtrise d'œuvre travaux rue des Petits Clos.

Suite aux travaux de voirie et réseaux prévus rue des Petits Clos et la consultation prévue pour la maîtrise d'œuvre de ceux-ci,

Le conseil municipal délibère, décide, à l'unanimité :

De passer une convention avec la communauté de communes de la Petite Montagne concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux de réseaux d'eaux pluviales de la rue des Petits Clos.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informatique : Monsieur le Maire présente au conseil les devis reçu de l'entreprise JVS MAIRISTEM concernant le changement de poste informatique pour le bureau du Maire et l'installation des logiciels mairie sur celui-ci.

Le montant total pour le changement du poste informatique est de 1 180 € H.T. soit 1 411,28 € TTC (investissement)

Ce prix comprend :

- Matériels pour 594 € HT
- Environnement technique pour 100 € HT
- Installation pour 335 € HT
- Moniteur LCD Multimédia 20 Wide pour 151 € HT

Les dépenses de fonctionnement sont de 358,12 € HT soit 428,31 € TTC, et comprennent :

- Maintenance matériels pour 290 € HT
- Maintenance logiciels pour 50 € HT
- Maintenance moniteur LCD multimédia 20 Wide pour 18,12 € HT

Le conseil accepte le devis pour les dépenses d'investissement mais pense que la maintenance des matériels est inutile ainsi que la maintenance du moniteur LCD. Pour la maintenance des logiciels il faudrait se renseigner pour voir en quoi elle consiste exactement.

Monsieur le Maire propose au conseil un autre devis de la même société concernant un système de sauvegarde pour un montant total HT de 835 € soit 998,66 € TTC. Ce prix comprend :

- Matériels pour 640 € HT
- Installation pour 170 € HT
- Frais pour 25 € HT

Le conseil accepte cette proposition et demande au Maire de voir avec la société en quoi cette sauvegarde consiste exactement et voir pour l'installation afin qu'un technicien se déplace.

Rapport ATESAT : Le rapport ATESAT a été distribué à chaque conseiller qui pourra l'étudier. Voir pour trouver une date pour convoquer la commission voirie afin d'étudier en détail ce rapport.

Planning des travaux de rénovation de la mairie : Monsieur le Maire donne lecture du planning prévu pour les travaux de rénovation de la mairie, Monsieur PICCOLI, électricien, interviendra samedi 5 juin 2010 pour faire les branchements provisoires pour le déménagement du secrétariat et du bureau du Maire. L'entreprise BRESSAN doit sécuriser la salle du conseil. Le planning prévoit les travaux jusqu'en septembre 2010.

Terrain chemin du Vignoble : Monsieur Rodolphe FRANCOIS de Cormicy doit venir pour faire une étude de bassin versant pour ce terrain. Monsieur le Maire demande avis au conseil sur un avaloir en béton ou simplement un fossé. A étudier après la visite de Monsieur FRANCOIS.

Divers :

1°) Monsieur le Maire informe le conseil du devis de la SARL Bois et Environnement d'un montant HT de 540 € pour la modification à apporter à la tableen bois de la salle du conseil.

2°) Monsieur le Maire indique au conseil qu'il a recontacté Monsieur LAVIGNE du Département concernant les travaux route de Cormicy. Il a laissé un message et attend une réponse. Il réunira la commission voirie dès que Monsieur LAVIGNE donnera des nouvelles pour voir ce que l'on peut faire.

3°) Un mail de Monsieur PROUST de la Lyonnaise des Eaux est arrivé concernant les avenants au contrat d'affermage ainsi que le rapport annuel. Monsieur le Maire indique qu'il a contacté la Lyonnaise car des erreurs figurent sur ce rapport et il demande qu'elles soient corrigées.

4°) La liste des maisons participant cette année au concours des maisons fleuries doit être envoyée avant le 15 juin 2010.

5°) Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat pour la sono de la fête a été signé avec Music and Lights.

6°) Le bulletin cantonal sera distribué avant la fin du mois de juin.

7°) Monsieur Jean-Claude DEPAIX se rendra au tirage au sort des jurés d'assises le vendredi 18 juin 2010 à 18 heures à BOURGOGNE.

8°) La journée de la forme est organisée entre les clubs des anciens et les enfants des écoles et aura lieu le 16 juin 2010. Une demande de coupe est arrivée en mairie et elle est acceptée.

9°) Monsieur le Maire informe le conseil que des formations sont proposées par l'Amicale des Maires et que les conseillers intéressés viennent s'inscrire en mairie.

10°) Journées du Patrimoine : elles auront lieu les 18 et 19 septembre 2010. Une visite guidée de l'église aura lieu le samedi après midi à 15 heures par Monsieur Maurice JONOT, guide conférencier. Une exposition sur la BD aura lieu ces deux jours.

11°) Voir pour acheter une petite sono comme cela avait été décidé dans une précédente séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.

Le Maire
Guy LECOMTE